



DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT (DMI) POUR RÉPONDRE À L'ANTISÉMITISME PAR LES ARTS

**Conseil des arts de l'Ontario
121, rue Bloor Est, 7e étage
Toronto (Ontario)
M4W 3M5**

Projet N^o CAO-2324-02-I

Date de diffusion : 24 mai 2023

Date de clôture des soumissions : 7 juin 2023

10 h 59 59 s PRÉCISES (HAE)

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	3
2.0	CONTEXTE	3
3.0	PORTÉE DU TRAVAIL	3
3.1	OBJECTIF	3
3.2	OBJECTIFS DU PROJET	4
3.3	ÉLÉMENTS LIVRABLES DU PROJET	4
4.0	EXIGENCES CONCERNANT LA RÉPONSE	4
4.1	EXIGENCES EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENTS ET DE QUESTIONS RELATIVES À LA DMI	4
4.2	DEMANDES	5
5.0	CONFLIT D'INTÉRÊTS	5
6.0	DOCUMENTS RELATIFS AU PROJET	5
	CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ	6
	SÉANCES DE PRÉSENTATION	6
	RÉPONSES ET DEMANDES	6

Les répondants doivent soumettre leur réponse par courriel à l'administrateur de l'appel d'offres à tenders@arts.on.ca d'ici le 7 juin 2023 à 10 h 59 59 s (HAE). -

L'heure et la date de la soumission seront enregistrées comme indiqué dans le courriel de réception de l'administrateur de l'appel d'offres. L'objet du courriel doit être rédigée comme suit :

CAO-2324-02-I Répondre à l'antisémitisme — DMI — Nom de l'entreprise

1.0 Introduction

Le Conseil des arts de l'Ontario (le « CAO ») est un organisme indépendant du gouvernement de l'Ontario qui relève du ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports. Depuis près de 60 ans, le CAO soutient les artistes professionnels et les organismes artistiques de nombreuses communautés de l'Ontario sous forme de subventions, de prix et de récompenses.

Le CAO cherche à recueillir les réactions des chefs de file concernant leur intérêt et leur capacité à élaborer un plan et des outils d'auto-évaluation pour la communauté artistique de l'Ontario en réponse à l'antisémitisme. Ce plan et ces outils ressembleraient à un travail dont la portée est décrite ci-dessous à la section 3.0.

2.0 Contexte

Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) s'oppose à la discrimination sous toutes ses formes et cherche à revoir constamment ses programmes de financement, ses services, ses activités et ses partenariats pour s'assurer qu'ils sont éclairés par une optique antidiscriminatoire, et demande à la communauté artistique qu'il sert à faire de même. En tant qu'agence du gouvernement de l'Ontario, le CAO participe au Plan stratégique de l'Ontario contre le racisme et cette année, le CAO a lancé son propre plan stratégique, *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser* qui appelle le CAO à « tirer parti de sa situation particulière de bailleur de fonds pour aider les artistes et les organismes artistiques à collaborer avec d'autres entités » et à « accroître les possibilités de connexion et d'échange entre les artistes et les organismes artistiques ».

Cette DMI constitue une nouvelle méthode visant à aborder des stratégies spécifiques de lutte contre la discrimination pour le CAO et, si elle est couronnée de succès, cette méthode pourrait servir de modèle pour d'autres stratégies spécifiques de lutte contre la discrimination pour le CAO et les arts en Ontario.

L'antisémitisme est à la hausse dans la société ontarienne¹ et le CAO cherche une réponse pour la communauté artistique de l'Ontario qui favorise l'apprentissage et la croissance. Le CAO souhaite que sa réponse augmente les possibilités de la communauté artistique de l'Ontario d'être une plate-forme pour la diversité d'expression, d'expérience et d'identité de la communauté juive de l'Ontario et de s'intégrer à celle-ci et, ce faisant, d'accroître l'efficacité d'une approche antidiscriminatoire dans les arts

3.0 Portée du travail

3.1 Objectif

Le CAO demande aux répondants de :

- mettre au point un outil d'auto-évaluation destiné aux organismes artistiques afin de les aider à comprendre s'ils incluent la culture juive dans leurs stratégies de diversité de manière optimale et si leurs stratégies de lutte contre le racisme combattent l'antisémitisme;
- élaborer un plan de réponse à l'antisémitisme par et pour la communauté artistique de l'Ontario; ce plan doit permettre de mieux sensibiliser et d'apprécier la diversité de la culture, de l'identité, de l'expérience et des arts juifs au sein de la communauté artistique de l'Ontario ainsi que parmi les Ontariens en général (la « Réponse »); et
- sélectionner et/ou identifier une personne, un organisme ou un partenariat responsable pour mettre en œuvre le plan.

3.2 Objectifs du projet

- Développer un outil d'auto-évaluation pour aider les organismes artistiques à comprendre où ils se situent actuellement concernant :
 - l'inclusion de la culture juive dans les politiques d'équité, de diversité et d'inclusion
 - l'inclusion de l'antisémitisme dans les politiques et les initiatives de lutte contre le racisme.
 - Un outil d'auto-évaluation comparable peut être consulté ici : <https://equity3.sites.olt.ubc.ca/files/2021/04/ISAT-admin-v2.pdf>
- Rechercher et documenter une histoire récente d'artistes et d'organismes artistiques de premier plan ainsi que leurs projets artistiques et communautaires dédiés à la diversité de la culture, de l'identité et de l'expérience juives, ainsi que des projets artistiques et communautaires qui luttent contre l'antisémitisme (le « Rapport sur le secteur des arts »).
- Concevoir la programmation artistique et/ou communautaire, les communications, la sensibilisation, le budget marketing et définir le calendrier, les ressources, les commanditaires, les bailleurs de fonds et les donateurs pour la Réponse, en créant un plan de projet complet pour sa mise en œuvre, y compris le partage et l'engagement croissant avec l'outil d'auto-évaluation décrit ci-dessus.
- Rechercher, identifier et susciter l'intérêt des personnes et des organismes intéressés à participer, à s'associer et/ou à diriger la Réponse.
- Se sélectionner en tant que responsable de la mise en œuvre de la Réponse ou désigner une personne, un organisme ou un partenariat responsable de la mise en œuvre de celle-ci. Dans le cas d'un partenariat, élaborer une entente de partenariat pour le partenariat principal. À la fin de ce projet, le responsable ou le partenariat identifié se verrait remettre le plan de la Réponse comme étant le sien, sous réserve de l'approbation du comité de sélection.

3.3 Éléments livrables du projet

1. Rapport sur le secteur des arts d'ici le 16 octobre 2023
2. Rapport complet comprenant le plan relatif à la Réponse et le responsable recommandé d'ici le 29 janvier 2024

4.0 Exigences concernant la Réponse

4.1 Exigences en matière de renseignements et de questions relatives à la DMI

Les questions suivantes sont représentatives du type d'informations recherchées par le CAO. Cette liste de questions n'est pas exhaustive et les répondants sont invités à fournir toute information supplémentaire qui pourrait s'avérer utile ou bénéfique pour le CAO.

Exigences en matière de soumission (500 mots max.)	
1. Détails concernant l'organisme	
1,1	Nom légal complet, adresse, numéro de téléphone et site Web (le cas échéant).
1,2	Nom, poste/titre, numéro de téléphone et adresse électronique du représentant qui servira de point de contact principal.
1,3	Brève description de votre organisme.
2. Questions relatives au projet	

2,1	Votre organisme prévoit-il des problèmes ou a-t-il des préoccupations concernant le respect des exigences relatives à la portée des travaux ou au respect du calendrier des éléments livrables initiaux?
2,2	Votre chef de projet et votre équipe sont-ils en mesure de rencontrer le CAO pour approfondir la discussion et répondre à des questions?
3. Réponses concernant la soumission (500 mots)	
3,1	Un résumé, dans un format de narration, de votre compréhension de l'objectif, des tâches et des éléments livrables du projet.
3,2	Une brève description d'au moins trois exemples de projets de portée similaire réalisés par votre organisme, y compris un résumé du projet identifiant le rôle du conseiller dans le processus.
3,3	Une déclaration précisant l'absence de tout conflit d'intérêts existant ou potentiel, réel ou perçu.
3,4	Toutes les informations supplémentaires qui pourraient aider le CAO à atteindre ses objectifs.

4.2 Demandes

Les répondants ayant des questions concernant cette DMI sont encouragés à les envoyer par courriel dès que possible afin de laisser suffisamment de temps au CAO d'examiner une réponse, notamment s'il faut apporter une modification à la DMI. Le courriel est le seul moyen permettant de poser des questions sur cette DMI, conformément à la présente section.

Toutes les demandes concernant cette DMI doivent être adressées par courriel comme suit :

À l'attention de : Administrateur de l'appel d'offres
Courriel : tenders@arts.on.ca

5.0 Conflit d'intérêts

Conformément à sa politique, le CAO ne peut procéder à l'acquisition de biens, de matériel ou de services provenant de l'un de ses employés, d'une personne liée à un de ses employés, ou d'une entreprise commerciale, société ou autre entreprise dans laquelle un employé du CAO, ou une personne liée à un employé, détient une participation majoritaire ou est propriétaire, sans qu'un conflit d'intérêts ne soit préalablement divulgué de manière exhaustive, et sans qu'une renonciation écrite au conflit ne soit émise par le CAO ou son représentant. Le défaut de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel et/ou d'obtenir une renonciation à un tel conflit de la part d'un fournisseur constitue un motif suffisant pour le CAO de résilier tout contrat conclu, sans aucune responsabilité et pour cause justifiée.

Les fournisseurs qui souhaitent travailler avec le CAO ne peuvent :

- a) avoir reçu une subvention du CAO au moment où ils peuvent être engagés par contrat et,
- b) demander de subventions pendant la durée de tout contrat.

6.0 Documents relatifs au projet

Vous trouverez des documents d'information concernant cette occasion sur le site d'affichage Merx à www.merx.com, ainsi que sur le site du Conseil des arts de l'Ontario à <https://www.arts.on.ca/le-cao-en-bref/contrats-pour-fournisseurs-fr>. Cette DMI est ouverte à toutes les personnes et tous les organismes ayant une expertise correspondant à la portée des travaux décrite à la section 3.0. Le CAO encourage également les particuliers et les organismes à partager ces informations avec d'autres personnes qui pourraient avoir l'expertise nécessaire pour répondre aux exigences.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

La réponse à cette Demande de manifestation d'intérêt (« DMI ») ne constitue pas une condition préalable pour être admissible à soumissionner lors de toute sollicitation ouverte ultérieure. Toute sollicitation subséquente sera menée conformément aux directives relatives à l'approvisionnement de la province de l'Ontario et aux politiques internes du Conseil des arts de l'Ontario (le « CAO »).

Cette DMI ne doit pas être interprétée comme une sollicitation d'offres ou de propositions. Aucun contrat ou autre forme d'engagement ne sera conclu sur la base des réponses à cette DMI. Cette DMI ne constitue pas une autorisation du CAO d'entreprendre des travaux qui entraîneraient des coûts pour celui-ci.

Toutes les réponses seront conservées par le CAO de manière confidentielle (sous réserve des lois fédérales et provinciales applicables) et demeureront la propriété du CAO une fois qu'elles auront été reçues.

Le CAO se réserve le droit de modifier à tout moment, tout ou une partie des exigences, s'il le juge nécessaire. Le CAO se réserve également le droit de réviser son approche en matière d'approvisionnement, s'il le juge approprié, soit selon des informations soumises en réponse à la présente DMI, soit pour toute autre raison, au besoin.

SÉANCES DE PRÉSENTATION

À sa seule discrétion, le CAO pourrait rencontrer les répondants intéressés pour qu'ils aient l'occasion de donner suite à leur réponse écrite et présenter leurs capacités en lien avec cette DMI.

Les répondants qui ont manifesté un tel intérêt et qui ont démontré, par leur réponse à la DMI, que leurs services correspondent suffisamment aux questions énoncées peuvent être contactés pour programmer la présentation.

Les présentations se feront de manière virtuelle à l'aide d'outils de conférence audio-vidéo de bureau tels que Zoom ou Microsoft Teams.

RÉPONSES ET DEMANDES

Le CAO demande que toutes les sections de ce document soient complétées et que les réponses soient aussi concises que possible, tout en fournissant toutes les informations nécessaires pour comprendre l'intérêt et les capacités du répondant. Toute divergence par rapport à la question ou aux exigences qui ne peut être satisfaite par le répondant doit être clairement identifiée.

Toute information de nature confidentielle ou exclusive contenue dans la soumission d'un répondant doit être clairement identifiée « PROPRIÉTAIRE » ou « CONFIDENTIEL » par élément ou en haut de chaque page.

Les réponses à cette DMI ne seront pas utilisées pour présélectionner ou autrement restreindre la participation à tout processus d'approvisionnement ultérieur (par exemple, une demande de proposition).

Le CAO ne remboursera pas les frais engagés par le répondant pour préparer les réponses et participer aux séances de présentation liées à cette DMI.

Le répondant est invité à fournir le nom d'une personne-ressource, une adresse courriel et un numéro de téléphone en soumettant sa réponse.